



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 14 février 2019 et :

- ▶▶ a approuvé les comptes de gestion des budgets commune – assainissement et lotissement les Fontaines, du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ▶▶ Sous la présidence de M. Fabien PICARD, adjoint, a approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressé par M. Daniel MENANTEAU, Maire, qui s'est retiré lors de la séance, des budgets :

Commune

| | Dépenses | Recettes |
|------------------------|----------------|----------------|
| Section fonctionnement | 1 159 387.31 € | 1 690 854.35 € |
| Section investissement | 1 174 667.56 € | 1 229 428.24 € |

Assainissement

| | Dépenses | Recettes |
|------------------------|-------------|-------------|
| Section d'exploitation | 27 313.97 € | 92 452.61 € |
| Section investissement | 85 096.89 € | 76 777.92 € |

Lotissement les Fontaines

| | Dépenses | Recettes |
|------------------------|-------------|--------------|
| Section fonctionnement | 52 949.66 € | 118 615.92 € |
| Section investissement | 80 345.51 € | 52 785.26 € |

- ▶▶ a décidé d'autoriser l'affectation du fonds d'intervention « gisements fonciers, habitat, centre-bourgs » au financement des travaux de création d'ateliers municipaux et de locaux associatifs. Ce fonds d'intervention est proposé dans le cadre du projet de territoire voté par le Conseil Communautaire prévoyant un axe d'action « réaliser des projets fédérateurs et porteurs de lien social », dont l'un des objectifs est de renforcer la capacité d'accueil de nouveaux habitants et le dynamisme des centres-bourgs, d'adopter le plan de financement prévisionnel et de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay le versement de 100.876 € en investissement.
- ▶▶ a décidé de verser à l'OGEC un acompte correspondant à 40% de la subvention, sur la base des frais de fonctionnement inscrit au BP 2018, considérant que les communes sont dans l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répondant ainsi au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public, à hauteur des dépenses consenties pour les écoles publiques,
- ▶▶ a décidé d'approuver la convention proposée par le Conseil Départemental pour une mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif pour la période 2019-2021 et d'autoriser

Monsieur le Maire à la signer. Le montant annuel de la rémunération dû au titre de l'assistance technique pour 2019 s'élève à 821.10 €.

- ▶▶ A décidé d'approuver la convention proposée par le Centre de Gestion de la Vendée concernant la prestation de « Conseil en organisation » auprès des collectivités, afin d'apporter des solutions pour optimiser la gestion des ressources humaines et les outils de management. L'unité Conseil en organisation pourra intervenir afin d'analyser le fonctionnement et l'organisation du restaurant scolaire et ainsi détecter les évolutions répondant aux problématiques du service.
- ▶▶ a décidé de mettre à disposition l'Espace du Cottage pour des séances de gym douce Taoïste, à raison de 15 € par séance (soit 1 heure),

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 4 mars 2019
Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU